

# A Lyon, les détenteurs d'animaux devront passer un permis...

écrit par Juvénal de Lyon | 2 avril 2024



Les chats et chiens bientôt bannis des foyers lyonnais...- Photos Lyon People et captures d'écran BFM et LCI



Les chats et chiens bientôt bannis des foyers lyonnais...– Photos Lyon People et captures d'écran BFM et LCI

## **Lyon. Le plan secret des écologistes pour interdire les animaux de compagnie en ville**

Les nouvelles mesures radicales anti-chats et anti-chiens préparées en catimini par Grégory Doucet et Bruno Bernard vont faire miauler dans les chaumières lyonnaises... Un triste épisode de la série [#Lyon écolo.](#)

Grégory Doucet et son adjoint Gauthier Chapuis ont présenté au conseil municipal de Lyon, le 21 mars 2024, une batterie de mesures censées être « en faveur de la condition animale ». Il s'agit, en fait, d'un ballon d'essai destiné à « sensibiliser » les propriétaires d'animaux de compagnie, avant de lancer la seconde phase de l'opération que vous nous dévoilons en exclusivité.

Ce n'est pas nouveau : sous couvert de « protection animale » ou de « préservation de la biodiversité » depuis plusieurs années, le fait de posséder des animaux

domestiques et d'élevage est régulièrement vilipendé par les adeptes des associations et autres sectes écologistes qui les considèrent comme des nuisibles.

Concernant les animaux d'élevage, rien de neuf. « La consommation de viande est en moyenne la troisième source d'émission carbone des Français (avant l'avion). Les industriels de la viande veillent au grain et ne veulent surtout pas qu'on se penche là-dessus » assure très sérieusement « Frustration Magazine ».

C'est la raison pour laquelle Grégory Doucet s'est attaqué aux assiettes de nos bambins dans les premiers mois de son installation à l'hôtel de ville. [Révélé par Lyon People](#), le scandale a viré à la polémique nationale avant de se dissoudre dans la vie quotidienne. Depuis, la viande a quasiment disparu des repas servis dans les cantines gérées par la Ville de Lyon. Les écologistes peuvent passer à la seconde étape : nos boules de poils.

Cette étape – coordonnée à l'échelle nationale – a démarré par des attaques frontales contre les animaux domestiques des particuliers. Un sujet très sensible quand on sait qu'un foyer français sur deux possède un animal de compagnie. Ce qui n'impressionne nullement les Verts qui ont secrètement décidé d'interdire, en premier lieu, la possession de chats et de chiens aux habitants des zones urbaines ou péri-urbaines.

**Nos toutous sont accusés de polluer l'atmosphère, comme leurs copines les vaches.**

La fabrication à l'échelle industrielle de leur alimentation est notamment dans le collimateur des écolos car, malheureusement pour eux, nos canidés ne mangent pas des graines de quinoa mais des croquettes et des pâtées à base de viande... A les écouter, une bonne partie de la déforestation est due aux cultures qui servent aux aliments

de Lucky et de Maya.

Et la presse bobo de sortir la calculette pour déterminer « le bilan carbone de nos animaux domestiques qui réside dans leurs gamelles », publie *Slate*. « Puisqu'il s'agit principalement de viandes, leur impact carbone est élevé : un rapport scientifique montre que l'alimentation à base de pâtée pour un chien de 10 kilos équivaldrait à 6.541 kilos d'émissions de CO2 chaque année. »

Quant aux chats, excellents chasseurs, ils sont accusés d'anéantir la biodiversité. « Un chat de propriétaire consacre en moyenne 3 h par jour à la prédation, contre 12 h par jour pour un chat errant » explique l'association *France Nature Environnement*. Et de citer une étude de la revue scientifique *Nature* qui conclut que « le chat serait responsable de la mort de 1,3 à 4 milliards d'oiseaux et 6,3 à 22,3 milliards de petits mammifères chaque année. »

**Les propriétaires de chats doivent prendre conscience que leur magnifique boule de poil est un prédateur**

Le débat « chat » est devenu national. A l'automne 2020, un député écologiste voulait le classer comme « animal nuisible ». En décembre 2023, nouveau coup de massue : « Les chats sont une catastrophe pour la biodiversité. Les chiens sont une catastrophe pour le climat » affirme, sur LCI, le chercheur François Gemenne, ancien membre du GIEC et enseignant à Science Po Paris (photo ci-dessous).

Ses propos ont déclenché un tollé sur la toile, au point que « le chercheur a été menacé de mort » rapportent nos confrères du quotidien *L'Union de Reims*, car Gemenne a ajouté que les chiens étaient également nocifs pour le climat « parce qu'il faut les alimenter, et qu'aujourd'hui une bonne partie de la déforestation sert aux cultures servant aux aliments pour animaux domestiques ».

A Lyon, les écologistes s'étaient jusqu'à présent fait

discret sur la question sensible. Le projet d'interdiction que nous vous révélons a été classé top secret. Pas question de l'évoquer avant les futures échéances municipales et métropolitaines de 2026. Sa mise en œuvre est en revanche en tête de liste en cas de réélection, au même titre que d'autres mesures impopulaires comme la réduction à 2x1 voie automobile du tunnel de la Croix-Rousse.

**« Le chat est une source de maladie pour lui-même et pour les autres »**

Selon nos informations, la secte verte lyonnaise compte éradiquer les chiens et les chats domestiques de façon crescendo afin de ne pas effrayer leurs électeurs bobos. La première étape a été annoncée sur les antennes de BFM TV, par l'écologiste Gautier Chapuis, adjoint de Grégory Doucet en charge de la biodiversité, le 22 février 2024. Elle concerne nos petits félins.

Invité d'Hugo Frances et de Lionel Favrot dans l'émission « Lyon politique », l'élu écologiste a annoncé un plan de 60 mesures présentées au conseil municipal du 21 mars au sujet de la présence des animaux en ville, chiens, pigeons, rats, et chats, ces derniers devant être stérilisés afin de ne pas constituer « une source de pression sur le reste de la biodiversité ».

« Il faut agir en qualité et en quantité : il faut récupérer les chats et les stériliser » a précisé Gauthier Chapuis qui a annoncé avoir démarré le « trappage » des chats et « l'attribution de cartes de nourrisseurs et nourrisseuses officielles ». Véridique ! Il faudra désormais être badgé pour pouvoir donner quelques croquettes au matou du coin de la rue. On se croirait en Union soviétique...

### **La vie secrète des (anti) chats**

Cette première étape de « trappage » – des chats comme des esprits – va se prolonger jusqu'à l'élection municipale de

2026, deux ans durant lesquels la mécanique rhétorique verte anti-chat aura le temps de produire ses effets. La mesure n°60 consiste à « soutenir l'organisation de conférences et d'expositions pour sensibiliser à la condition d'animaux captifs ».

Il faut ensuite faire accepter aux Lyonnais l'idée fallacieuse que les chats et chiens sont des nuisibles et que leur présence dans la métropole de Lyon, en villas comme en appartement, est indésirable. Voilà pour le hors d'œuvre.

Pariant sur leur réélection, les écologistes ont programmé les premières mesures vraiment coercitives dès l'automne 2026. Et la première d'entre elles consistera à imposer aux particuliers un certificat de capacité pour les animaux domestiques. Également appelé le CCAD, il est actuellement destiné aux professionnels en lien avec des animaux domestiques comme les chiens, chats, rongeurs, poissons et oiseaux.

### **Enregistrement des animaux et permis de détention**

Les écologistes veulent ensuite imposer le passage d'un permis de détention d'animal domestique, du même type que le permis de détention d'animaux sauvages. Une taxe sera mise en place pour les chiens, en fonction de leur taille. Les gros « modèles » comme le bouvier bernois (ci-contre) seront surtaxés. Le but étant de multiplier les contraintes pour dégouter les Lyonnais d'avoir des animaux de compagnie. La même tactique est actuellement utilisée contre les propriétaires de voitures en général, et de SUV en particulier.

Les propriétaires de chiens et de chats devront donc s'enregistrer en mairie d'arrondissement et passer des tests d'aptitude. Avant de délivrer le précieux sésame, l'agent municipal prendra notamment en compte les conditions de « détention » des animaux déclarés. Beaucoup plus humaine, la

SPA milite, quant à elle, pour « un certificat d'engagement, afin de prendre connaissance des responsabilités morales et financières qui leur incombent. » afin d'éradiquer les abandons.

Une brigade spéciale sera ensuite chargée de recenser les animaux et de vérifier si leurs propriétaires ont bien un numéro d'enregistrement, calqué sur le même modèle que ceux des locations de meublé touristique de type AirBnB ou Abritel. Le non-respect de cette réglementation sera sanctionné par une amende de 455 euros. En cas de récidive, l'animal pourra être saisi, envoyé à la fourrière et euthanasié...

La seconde étape consistera à modifier la loi française qui autorise à posséder un chat, un chien, un cheval ou encore un lapin. Il s'agit de modifier l'Arrêté du 11 août 2006 qui fixe la liste des espèces considérées comme "domestiques" en France. Par domestiques s'entendent les animaux "appartenant à des populations animales sélectionnées » rappelle le magazine *Géo*. « Ce scénario est le plus difficile à mettre en place » décrypte notre source. A moins que les écologistes soient, un jour, majoritaires à l'Assemblée nationale.

### **Des mesures liberticides et anti-économiques**

Dans les rangs écolos, ces mesures sont loin de faire l'unanimité. Notamment l'interdiction des chats, alors que des solutions existent pour éviter qu'ils attrapent des oiseaux. « Pour l'extérieur, on peut l'équiper d'un collier élastique, coloré ou avec des clochettes, pour le rendre moins discret. Il existe des dispositifs (entonnoirs, barrières) qui permettent d'empêcher le chat de grimper vers les mangeoires et les nids, mais aussi des répulsifs et des abris pour la petite faune que l'on peut même fabriquer soi-même » rappelle de façon très pragmatique la *Fédération Nationale de l'Environnement*.

Mais les amoureux de la nature ne pèsent guère face aux tenants de l'écologie politique biberonnés au jus de pastèque. Au-delà de l'aspect totalement totalitaire et inhumain de leur mode de pensée, l'éradication de nos animaux de compagnie est également un non-sens économique. « La vente des produits pour les animaux de compagnie atteint en France un montant de 4,9 milliards d'euros selon une étude 2016 » rappelle le *Mag de l'Economie*. Mais personne ne semble pouvoir les raisonner.

<https://www.lyonpeople.com/actualites-lyon/lyon-le-plan-secret-des-ecologistes-pour-interdire-les-animaux-de-compagnie-en-ville-2024-04-01.html>

**Juvénal de Lyon**